



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**RI 07/2025**

Vevey, le 18 août 2025

**Ce document doit au préalable être traité en séance  
du Conseil communal du jeudi 4 septembre 2025**

**Réponse à l'interpellation de Madame Anna lamartino-Sica (PLR), intitulée «Prévenir vaut mieux que ...guérir, ou pas !»**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2025 (*reliquat*) et porte sur les actions de prévention de la consommation de drogues dans le cadre scolaire.

**Contexte**

La Municipalité remercie l'interpellatrice pour ses questions relatives à la prévention de la consommation de drogues chez les jeunes. Sensible à la gravité de ce phénomène et à ses répercussions sur l'équilibre social, elle rappelle que la coordination des actions de prévention implique une collaboration constante entre plusieurs services de la Ville (Cohésion Sociale, Famille, éducation et sports, Animation-Jeunesse), le Canton, les établissements scolaires et les partenaires associatifs locaux.

La Municipalité est extrêmement attentive à la prévention des comportements à risque, dont les conduites addictives, notamment en milieu scolaire. Elle est également consciente que les réalités que traverse une partie de la jeunesse aujourd'hui dépassent la simple question des consommations à risque. Beaucoup expriment une forme de désenchantement face à l'avenir, une perte de repères ou un manque de perspectives stimulantes. Ce contexte peut fragiliser la confiance en soi, alimenter des sentiments d'isolement ou d'inutilité, et rendre plus attractifs certains comportements compensatoires tels que la consommation de stupéfiants. Dans ce contexte, la Municipalité s'engage à soutenir des démarches transversales, concertées et ancrées localement, en partenariat avec les instances cantonales, les établissements scolaires, les institutions spécialisées et les actrices et acteurs associatifs, en synergie avec ses propres services, notamment le Service de la cohésion sociale, qui coordonne le dispositif Ginkgo. Celui-ci assure une présence éducative et préventive auprès des jeunes en complémentarité avec les autres partenaires de terrain. Ginkgo s'articule autour d'une présence active auprès des jeunes, tant dans les espaces publics que dans ses locaux, dans une logique de prévention, d'accompagnement et de soutien.

Dans l'espace public, Ginkgo assure une présence régulière dans les lieux fréquentés par les jeunes (parcs, places, etc.) afin de favoriser le dialogue, la prévention des comportements à

risque et la cohabitation sereine. Ce travail se fait en étroite collaboration avec l'Animation jeunesse, les écoles et les acteurs socio-éducatifs du réseau local.

Dans ses locaux, Ginkgo mène également des actions ciblées auprès des mineurs, en particulier dans le cadre de la mesure ADO, qui vise, entre autres, à prévenir le décrochage scolaire. Cette mesure propose un accueil structurant pour les jeunes temporairement déscolarisés ou en rupture avec leur parcours scolaire, social ou familial, en leur offrant :

- un cadre bienveillant et soutenant,
- des activités de remobilisation (projets, ateliers, activités de groupe),
- un suivi individualisé pour préparer un retour à l'école, à une formation ou vers une autre solution adaptée.

Cette approche permet de maintenir un lien éducatif et de soutenir les jeunes dans la construction de leur projet personnel, en évitant l'isolement et les risques liés à la rupture scolaire.

## Réponses aux questions :

### 1. Quelles sont les principales initiatives de prévention actuellement mises en place pour lutter contre la consommation de drogues dans les écoles et les préaux scolaires de notre Ville ? Existe-t-il un plan communal en matière de prévention des toxicomanies chez les jeunes ?

Il n'existe pas à proprement parler de plan communal autonome, dans la mesure où la prévention des addictions en milieu scolaire est régie principalement par la politique cantonale (<https://www.cms-vaud.ch/sante-en-milieu-scolaire/>), déployée à travers l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS). Celle-ci propose des prestations de prévention et de formation à destination des élèves et du personnel éducatif (repérage, intervention précoce, ateliers thématiques, orientation vers des ressources spécialisées, etc.).

Au niveau local, la commune de Vevey participe activement à des démarches coordonnées, notamment par le biais de :

- Le **Service de la cohésion sociale** : notamment via le programme Prév'Rives, qui développe tout au long de l'année des actions de sensibilisation autour des consommations à risques (drogues, alcool, santé sexuelle, vivre-ensemble), prioritairement destinées aux jeunes de 14 à 25 ans.
- Le **Bureau de l'Animation-Jeunesse** contribue à la prévention des addictions par sa présence régulière auprès des jeunes, tant dans les espaces publics que dans les lieux d'animation. À travers l'observation, le dialogue informel, l'instauration de liens de confiance et des actions favorisant l'appropriation positive de l'espace, l'équipe agit comme relais de proximité et partenaire des dispositifs de prévention locaux.
- La **Commission Prévention Riviera**, instance intercommunale regroupant 9 communes et des professionnels et professionnelles du domaine de la prévention, qui alloue des subventions à des projets de prévention. Un groupe de travail constitué de spécialistes analyse les dossiers et peut accompagner les porteurs et porteuses de projet pour améliorer leur impact. Les subventions décidées par une commission professionnelle et politique sont financées par les communes de la Riviera à hauteur d'un franc par personne résidente par an.
- La **plateforme Jeunesse++**, qui permet aux acteurs et actrices de terrain de partager les observations et de coconstruire des actions de prévention pertinentes. Cette plateforme coordonnée par la police de proximité assemble, quatre fois par année, des

personnes spécialisées dans différents domaines, exerçant dans les communes de la Riviera. Elle réunit entre autres : les responsables d'animation, les éducateurs et éducatrices scolaires, les représentants de la DGEJ, TSHM, les infirmières scolaires, le personnel éducatif du tribunal des mineurs, les policiers de la brigade des mineurs, les conseillers et conseillères école-famille, les travailleurs sociaux et travailleuses sociales de DEPART EST, de AACTS, les membres de la direction des établissements scolaires, etc.

Au sein des établissements scolaires, des actions de prévention peuvent être mises en œuvre sur demande des directions ou équipes ressources, en lien avec l'Unité PSPS ou des organismes partenaires (par exemple la Fondation AACTS).

Enfin, la Ville soutient régulièrement, par des moyens logistiques et/ou financiers, des campagnes, événements ou expositions à visée préventive destinés aux jeunes et à leurs familles (par ex : affichage anti-droque qui a eu lieu en déc.2024 -janvier 2025).

## **2. Quelles actions concrètes la Municipalité peut-elle prévoir de mener, dans les écoles et les préaux scolaires, au niveau communal, pour renforcer la sensibilisation auprès des jeunes, sur les dangers liés à la consommation de drogues ?**

La Municipalité peut renforcer son action en agissant sur plusieurs leviers :

- **Soutien ciblé aux établissements scolaires**, notamment par le financement d'ateliers de prévention mandatés par l'école mais non pris en charge par le Canton. Une ligne budgétaire sera d'ailleurs proposée en 2026 pour accompagner la mise en œuvre du nouveau protocole de prévention en cours d'élaboration dans l'Établissement primaire et secondaire.
- **Amélioration des espaces publics** : des réaménagements de préaux scolaires (fresque, végétalisation, aménagements sportifs) ont permis de réduire les conflits et les incivilités, et de favoriser la fréquentation positive par les jeunes.
- **Mobilisation des acteurs de terrain** (Animation Jeunesse, prestations délivrées par le Service de la cohésion sociale via Ginkgo, etc.) pour des interventions en lien avec les écoles ou à proximité de leurs espaces extérieurs, à condition que les établissements soient demandeurs.
- **Participation à la coordination régionale**, via la Commission Prévention Riviera et la plateforme Jeunesse++, afin de favoriser des actions concertées sur le territoire.

### **3. Est-ce que la Municipalité peut envisager des mesures pour soutenir les familles touchées par la problématique de la consommation de drogues et leur fournir des ressources adéquates, et si oui, lesquelles ?**

Oui. Même si la Ville n'a pas de compétences directes en matière de suivi médico-social des addictions, elle peut jouer un rôle de relais et d'orientation.

Au sein du Service de la famille, de l'éducation et du sport, les conseillères sociales école-famille sont disponibles pour :

- Orienter les familles vers les structures spécialisées cantonales ou régionales (DEPART CHUV, centres d'addictologie, etc.).
- Accompagner les démarches sociales si des enfants mineurs sont potentiellement en danger.

En parallèle, la Ville continuera à soutenir ou coorganiser des actions de sensibilisation à destination des parents (soirées d'information, conférences, brochures), notamment en lien avec les établissements scolaires.

### **4. Est-ce que la Municipalité peut envisager des perspectives spécifiques, dans les écoles et les préaux scolaires de notre Ville, pour développer de nouvelles initiatives en matière de prévention de la consommation de drogues dans les prochaines années auprès des jeunes, et si oui, lesquelles ?**

Plusieurs pistes sont à l'étude ou pourraient être développées dans les prochaines années, en partenariat avec les établissements scolaires et les structures spécialisées :


- **Appui à l'implémentation du protocole de prévention** élaboré par l'établissement primaire et secondaire, avec un financement communal dès 2026.
- **Valorisation des espaces scolaires** en dehors des heures de cours (ex. réaménagements participatifs de préaux), afin de prévenir les usages déviants par une occupation positive des lieux.
- **Renforcement de l'offre de prévention en milieu extrascolaire**, avec des partenaires tels que l'Animation Jeunesse ou Ginkgo, par exemple dans les parcs ou lors d'événements jeunesse.
- **Création de supports adaptés aux jeunes**, en lien avec les spécialistes de terrain, afin d'aborder les consommations problématiques de manière accessible et non stigmatisante.


Enfin, la Municipalité continuera à s'engager activement dans les dynamiques intercommunales et régionales visant à renforcer la cohérence et la complémentarité des mesures de prévention sur tout le territoire de la Riviera. Elle souhaite également développer un observatoire social communal. Cet outil visera à documenter, suivre et analyser les dynamiques sociales présentes dans l'espace public, notamment les phénomènes liés aux incivilités, à la précarité, aux conduites à risque (dont le deal de rue et la toxicomanie) ainsi qu'aux usages partagés de l'espace urbain. Cet observatoire se nourrira des retours de terrain de l'ensemble des actrices et acteurs concernés. Il permettra de renforcer la coordination entre les différents intervenants et d'ajuster les politiques publiques de manière réactive et ciblée, sur la base de constats objectifs et partagés.

## Conclusion

La Municipalité remercie à nouveau l'attention du Conseil communal à ces questions. Consciente des enjeux liés aux conduites addictives chez les jeunes, elle entend intensifier son action, en cohérence avec les politiques cantonales, et dans le respect du cadre scolaire défini par le Département. Elle réaffirme sa volonté de favoriser un environnement scolaire sain et inclusif, en partenariat avec l'ensemble des actrices et acteurs concernés.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 18 août 2025

Au nom de la Municipalité  
le Syndic  la Secrétaire adj.

Yvan Luccarini Chloé Milner

Membres de la Municipalité déléguées : Mme Gabriela Kämpf et Mme Laurie Willommet

## Annexes :

- Interpellation
- Rapport d'activités 2024 de la Commission Prévention Riviera

## « Prévenir vaut mieux que ... guérir (ou pas) ! »

### Plus de prévention contre les drogues en milieu scolaire

Si les jeunes sont sensibilisés à la consommation de tabac, la prévention en matière de consommation de drogues ne semble aujourd'hui pas être une priorité dans la politique des 4 piliers.

La consommation de drogues dures présente des risques majeurs pour la santé mais la consommation de drogues douces comporte également des risques sur la santé physique, mentale et sociale.

Certaines études révèlent que la consommation de cannabis peut exacerber des symptômes d'anxiété et de dépression. Par ailleurs, une consommation régulière et à forte dose, surtout chez les jeunes, est associée à un risque accru de développer des troubles psychotiques, y compris la schizophrénie.

Il est donc essentiel que les jeunes, et le plus tôt possible, soient sensibilisés aux risques de la consommation de drogues et que celle-ci ne soit pas banalisée, car, pensez-y, même un « simple joint » peut être néfaste pour la santé. D'autant plus qu'à Vevey, il est très simple de se procurer de la drogue, il suffit de se diriger en direction de la Gare et vous achetez ce que vous voulez et en plus à des prix dérisoires... donc à portée de main de nos jeunes.

De ce fait, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles sont les principales initiatives de prévention actuellement mises en place pour lutter contre la consommation de drogues dans les écoles et les préaux scolaires de notre Ville ? Existe-t-il un plan communal en matière de prévention des toxicomanies chez les jeunes ?
2. Quelles actions concrètes la Municipalité peut-elle prévoir de mener, dans les écoles et les préaux scolaires, au niveau communal, pour renforcer la sensibilisation auprès des jeunes, sur les dangers liés à la consommation de drogues ?
3. Est-ce-que la Municipalité peut envisager des mesures pour soutenir les familles touchées par la problématique de la consommation de drogues et leur fournir des ressources adéquates et si oui, lesquelles ?
4. Est-ce-que la Municipalité peut envisager des perspectives spécifiques, dans les écoles et les préaux scolaires de notre Ville, pour développer de nouvelles initiatives en matière de prévention de la consommation de drogues dans les prochaines années auprès des jeunes et si oui, lesquelles ?

Je remercie, par avance, la Municipalité, de me donner des réponses écrites et pour l'attention portée à ce sujet sensible qui touche de près nos jeunes et leur avenir.

**Au nom du groupe PLR-Vevey**

**Anna Iamartino-Sica, Conseillère communale**

\* \* \*

# COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

---

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

---

### HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La commission « drogue » Riviera a été institutionnalisée de façon permanente en 1996 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey qui participaient à son financement annuel à hauteur de CHF 1.- / habitant.e. Elle était essentiellement composée de représentant.e-s des milieux professionnels concernés par la toxicomanie, sous la présidence d'un.e représentant.e des autorités politiques choisi.e parmi les trois délégué.e-s des municipalités. Il s'agissait principalement d'un organisme de soutien et de coordination entre les professionnel-le-s et les autorités politiques, en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie au niveau du district.

Dès 2000, les actions de prévention soutenues par la commission ont été en s'élargissant, pour s'étendre à d'autres problématiques que la toxicomanie, comme l'alcool ou la violence. Ces changements ont conduit à la révision du cahier des charges de la commission en 2001, renommée « Commission Prévention Riviera » (CPR), en accord avec le nouveau cahier des charges, qui établissait la compétence de la commission en matière de soutien aux actions de prévention dans un sens très large. En parallèle, la commission a confié une étude au professeur Alain Clémence fin 2001, qui a mis en évidence diverses pistes en vue d'une politique régionale de prévention sur la Riviera.

Début 2024, un nouveau cahier des charges<sup>1</sup> est entré en vigueur, après adoption par les neuf municipalités de la Riviera. Ce document résulte de réflexions initiées fin 2022 sur les missions et les critères d'octroi des soutiens financiers de la CPR. Dans un premier temps, un Groupe technique (GT), composé de représentants des milieux professionnels, a été constitué. En concertation avec la CPR, le GT a mené ces travaux tout en adaptant parallèlement le formulaire de demande de soutien ainsi que le sommaire type pour les bilans des actions réalisées afin de les faire correspondre au nouveau cahier des charges.

Les neuf municipalités collaborent au sein de la CPR, dans le but de promouvoir la prévention en faveur de la cohésion sociale sur leur territoire. La CPR a pour missions :

- L'échange d'informations, l'identification des besoins, la mise en commun d'expertises et la concertation sur des stratégies ;
- Le soutien financier à des projets de prévention primaire, secondaire ou tertiaire ;
- La sensibilisation des autorités politiques à des problématiques spécifiques ;
- La communication auprès de publics variés sur des problématiques et des projets.

La CPR est composée d'une délégation fixe de 10 membres, dont cinq représentant.e-s des municipalités de la Riviera, nommée.e-s par celles-ci, et cinq représentant.e-s des milieux professionnels actifs dans le domaine de la prévention. Les représentant.e-s sont désignés pour une législature et peuvent être reconduits dans leurs mandats.

La CPR peut décider de modifier sa composition en fonction des besoins identifiés par les municipalités et les milieux professionnels. D'autre part, bien que limité à 5, le GT peut s'élargir en invitant des intervenants spécifiques selon les sujets à traiter.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la CPR et du GT.

---

<sup>1</sup> Téléchargeable sur <http://www.sai-riviera.ch/prévention-cahiercharges2024.pdf>

En 2024, la délégation fixe de la CPR a été assurée comme suit :

Montreux - Veytaux	Mme Jacqueline Pellet, Conseillère municipale à Montreux, Présidente jusqu'au 30.06.2024
Vevey	Mme Gabriela Kämpf, Conseillère municipale, Présidente dès le 01.07.2024
Blonay – Saint-Légier	M. Bernard Degex, Conseiller municipal
Cercle de Corsier (2021-2026 : Jongny)	Mme Céline Murisier, Conseillère municipale
La Tour-de-Peilz	M. Vincent Bonvin, Conseiller municipal
Animation Jeunesse	M. Marco Pavarini – Responsable TSP Vevey
Cohésion sociale	M. Simon Smith – Chef de service – Montreux Mme Christyl Vasserot – Cheffe de service – Vevey
Education	Mme Bénédicte Saille – Directrice EPS – Vevey
Prévention des addictions	M. Vincent Masciulli – Directeur AACTS
Sécurité (prévention – ASR)	M. Pierre-André Emery – Chargé de prévention

## ACTIVITES 2024

Le GT et la CPR se sont réunis chacun à trois reprises en mars, mai (GT) / juin (CPR) et octobre 2024.

L'année 2024 a été notamment consacrée à la mise en place du nouveau cahier des charges. Le GT et la CPR ont abordé la question de la composition de la commission, en particulier de la représentation des milieux professionnels. Pour cela, le SAI a établi une vision d'ensemble sur la structure et le fonctionnement de la CPR et son évolution depuis 2002. Sur cette base, il a été décidé de maintenir la composition actuelle du GT, assurant ainsi la stabilité et l'efficacité nécessaires à la mise en œuvre du cahier des charges.

Le GT a également pu remonter à la CPR le contenu de ses échanges sur les problématiques prioritaires telles que le harcèlement, le marché des stupéfiants, l'inclusivité (notamment pour la communauté LGBTQIA+), mais aussi les problématiques liées à la jeunesse et au climat dans les EPS, jugé très préoccupant.

Dans ce contexte, le GT a pu expliciter le rôle « d'observatoire » régional du groupe Jeunesse++ qui représente un réseau très large des milieux professionnels de la prévention.

Un tour de table a également été mis en place en 2024, permettant de remonter et de sensibiliser les collectivités publiques aux problématiques actuelles, tant à l'échelle intercommunale que cantonale.

Sur préavis du GT, la CPR a également statué sur les demandes de subventions (détaillées ci-après), entériné les bilans des projets soutenus et discuté des thématiques proposées par le GT.

Depuis 2011, certains membres de la CPR participent également aux séances du Conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS), mis en place par le canton à l'échelle du district et présidé par la préfecture, en l'occurrence par M. Fabrice Neyroud. La CPR a suggéré au CRPS de se réunir régulièrement avec le CRPS d'Aigle pour échanger sur leurs problématiques communes à l'échelle de l'Est vaudois ; une première rencontre s'est tenue fin 2024 et ce fonctionnement sera reconduit en 2025.

## Demandes de soutien traitées en 2024

La CPR a examiné 7 demandes de soutien, parmi lesquelles 5 ont été approuvées. Elle a également reconduit une demande déjà validée pour la période 2022-2024 et finalisé un soutien accordé en 2023, par le versement du solde du montant attribué. Par ailleurs, la CPR a assuré le suivi des projets en cours et pris acte des bilans des institutions bénéficiaires. Les demandes de soutien acceptées et/ou soldées en 2024 sont résumées ci-après.

### Commune de Montreux - Service de la cohésion sociale, familles et jeunesse (SFJ) – Médiation urbaine 2024

Dispositif mobile de médiation urbaine déployé du 3 mai au 29 septembre 2024, avec une adaptation spécifique pour le Montreux Jazz Festival (MJF). Ses missions incluent : la mise en œuvre d'actions de prévention et de réduction des risques, la distribution gratuite d'eau, la prise en charge des premiers soins ou l'appel à l'aide des secours en cas de blessure ou de malaise. Elles intègrent également durant le MJF, le dispositif anti-harcèlement « Angela », en partenariat avec AACTS (Addiction, Action communautaire, Travail social), la FVA (Fédération vaudoise contre l'alcoolisme) et le MJF.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 11'800.-.

### Fondation Pro Juventute – 147.ch – Conseil & aide pour les enfants et les jeunes

La fondation offre, dans toute la Suisse et depuis plus de 20 ans, des prestations de conseil & aide ciblée sur la jeunesse 7/7 jours, 24h/24h, 365 jours/an, par différents canaux de communication. Constat renouvelé d'une recrudescence des besoins en conseil & aide, notamment sous la forme écrite (+143% en 5 ans), ce qui demande 2 à 2,5 fois plus de temps au service de consultation. Les prestations ont été adaptées pour pouvoir répondre à cette forte sollicitation et une nouvelle ligne d'écoute active, à la pointe de la technologie, a été mise en place.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 16'000.-.

### Commune de Blonay – St-Légier - Fêtes de Blonay - « Espace SAFE & ZEN »

Cet espace de prévention à destination des jeunes de 13 à 18 ans, a été mis en place en collaboration avec l'animateur socio-culturel du Cercle de Corsier et ses équipes de « prévention par les pairs », incluant une unité mobile, afin d'interagir directement avec les adolescents que ce soit sur le stand ou dans le périmètre de la fête. Lancée en 2022, cette initiative a permis de toucher plus de 380 jeunes sur le stand et à peu près autant sur le périmètre de la fête. L'ASR a également contribué à ce projet par un affichage spécifique et la mise à disposition de documentation ciblée pour les jeunes. A terme, cette action sera portée par la TSP recrutée fin 2023.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 3'000.-.

### Association Multi-Scène – « Être femme ici et là-bas » 2024-2025

Poursuite de l'action destinée à favoriser l'intégration de femmes allophones par le biais du théâtre. Organisation de deux ateliers hebdomadaires selon le niveau de français et l'expérience de la pratique théâtrale des participantes. Constat que la rencontre entre la population autochtone et les femmes allophones impacte positivement le processus mis en œuvre.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 4'000.-.

### Association ADN Dialect – Ghetto Jam 2024 et Ghetto Jam 2025-2027

Pour rappel, en 2022, la CPR a accepté de soutenir l'association susmentionnée pour la période 2022-2024, dans le cadre du projet de médiation qu'elle a développé depuis 2015 et reconduit annuellement grâce à son succès. Les jeunes de la Riviera peuvent ainsi participer à des ateliers gratuits visant à améliorer la confiance en eux, leur relation aux autres par le mouvement et à les initier aux métiers de la scène à travers la création d'un spectacle et/ou d'un film.

Depuis 2016, la commission soutient ces activités de prévention pour des périodes de trois ans.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 20'000.- pour 2024 et a accepté de reconduire une subvention annuelle de CHF 20'000.- pour la période 2025-2027.

### Association A Ton Tour ! – Deux sessions d'ateliers hebdomadaires

L'association a pour but la promotion de la santé physique et mentale de jeunes adultes (16-25 ans), en créant et gérant le Centre « A Ton Tour ! », qui organise des ateliers collectifs autour des domaines de la santé, de la socialisation et de la créativité. Des délégués du GT de la CPR ont assuré un soutien et un suivi de l'association pour la mise en œuvre de son projet.

La commission a accepté de soutenir ce projet en 2023, à hauteur de CHF 20'000.- dont la deuxième tranche de CHF 10'000.- a été versé en 2024.

## **COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITES 2023 / COMPTES 2024**

### Comptes et rapport d'activités 2023

La CPR a adopté les comptes et le rapport d'activités 2023 en mars 2024.

### Comptes 2024

La contribution des communes à hauteur de CHF 1.- / habitant-e (population au 31-12-2023) a été facturée en novembre 2024.

En 2024, un montant total de CHF 64'800.- a été versé pour des demandes de soutien approuvées. Par ailleurs, une provision de CHF 64'000.- a été constituée pour des soutiens accordés en 2024, dont les versements sont prévus les années suivantes.

A ces charges, s'ajoute le montant forfaitaire des prestations du Service des affaires intercommunales de la Riviera, à hauteur de CHF 8'000.-.

Dès lors, le solde comptable disponible au 31 décembre 2024 s'élève à CHF 78'573.80.

Au surplus, les communes ont été invitées à porter la contribution de CHF 1.- / habitant-e dans leur budget 2025.

## **BILAN, ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES**

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre du nouveau cahier des charges. Cette première année de fonctionnement a démontré que les missions définies correspondent bien aux besoins des acteurs de la prévention et les échanges tant au sein du GT que de la CPR ont permis d'aborder de nombreuses thématiques.

Annexe : Comptes 2024

Vevey - le 27 février 2025 / SAI-CRO/NRP/LMS/nc